SE LOGER À MONTPELLIER · FICHE 1/5

Demander un logement CROUS

Résidences universitaires, aides du Crous et aide à la mobilité Parcoursup

Le CROUS propose des logements et chambres étudiantes à prix abordables. Ces logements se trouvent souvent en cité universitaire : l'avantage est que vous vivrez proche du campus de votre école.

Constituer son dossier

Les étudiants doivent d'abord constituer un **dossier social étudiant (DSE) avant le 31 mai 2026** sur le site du CROUS Montpellier, puis faire leur demande sur trouverunlogement.lescrous.fr.

Le Crous loge les étudiants boursiers et les étudiants non boursiers dans la limite des places disponibles.

> **Date limite des demandes de logement**
>
> La date limite de dépôt et de modification des demandes est fixée au **31 août 2026**. Les demandes restent possibles durant l'été, dans la limite des logements disponibles.

Les aides du Crous

Pour faire face aux difficultés des étudiants, le Crous et le gouvernement ont mis en place de nouvelles aides exceptionnelles, disponibles sur le site du Crous. Vous y retrouverez des aides à la vie courante, pour le logement ou le transport, mais aussi des aides pour le passage du permis de conduire.

> **À savoir sur les demandes d'aides**
>
> Suite à des problèmes de fraude : il ne vous sera **en aucun cas** demandé de régler des frais de dossier via Internet et votre carte bancaire. Si vous remarquez des soucis avec votre carte bancaire après un règlement sur un terminal de paiement, consultez la plateforme Perceval pour connaître les étapes à suivre.

Aide à la mobilité Parcoursup

Les bacheliers bénéficiaires de la bourse de lycée qui ont accepté définitivement une proposition d'admission en dehors de leur académie de résidence peuvent bénéficier de **l'aide à la mobilité Parcoursup d'un montant de 500 €**. La demande se fait en ligne sur le portail etudiant.gouv.fr à compter du **début du mois de juin 2026**.

Après la demande en ligne, le dossier est traité une fois l'inscription administrative réalisée dans l'établissement. Les premiers versements sont effectués au début du mois de septembre.

Une question ? Contactez le service logement de Polytech Montpellier

Courriel : polytech-logement@umontpellier.fr · Téléphone : 04 67 14 40 25